

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01808
Numéro SIREN : 907 478 721
Nom ou dénomination : AB

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2022 sous le numéro de dépôt 398

AB
Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros
883 Chemin d'Etxail Bordaberri – 64122 URRUGNE
RCS BAYONNE 907 478 721
(Ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 08/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre, à dix heures, au siège social,

L'associé, Monsieur Jean-Pierre FAVARD

Propriétaire de 51% des 10.000 actions de 1 euro de nominal composant le capital social de la Société,

Et l'Associée, Madame Camille DEHU

Propriétaire de 49% des 10.000 actions de 1 euro de nominal composant le capital social de la Société,

I. Ont été consulté à l'initiative du Président, à l'effet de prendre les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation de la nouvelle Directrice Générale en la personne de Madame Camille DEHU, missions et rémunération, à compter de ce jour,
- Rémunération des dirigeants : Président et Directrice Générale,

Les associés reconnaissent avoir reçu du Président communication et/ou avoir pris connaissance du texte des projets de résolutions, leur permettant de se prononcer en connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation.

II. Ont pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour susmentionné :

Première décision : Désignation de la Directrice Générale, missions et rémunération

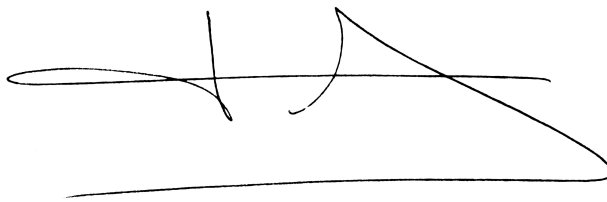
Les associés décident de nommer **Madame Camille DEHU**, née le 4 Juin 1985 à Paris (19), demeurant 883 Chemin d'Etxail Bordaberri, 64122 Urrugne, de nationalité française, associée, en qualité de **DIRECTRICE GENERALE** de la société à compter du **01.01.2022**, laquelle déclare accepter lesdites fonctions pour une durée illimitée et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

La Directrice Générale ainsi désignée disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société, y compris le pouvoir de licencier et d'embaucher, et pourra, conformément aux dispositions de l'article 19.1 des statuts de la Société, représenter cette dernière à l'égard des Tiers.

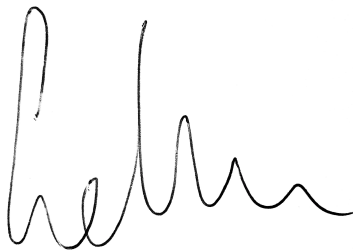
Seconde décision : Rémunérations des dirigeants

Aucune rémunération ne sera versée au Président, Monsieur Jean-Pierre FAVARD et à la Directrice Générale, Mme Camille DEHU, pour leurs fonctions de mandataire social **jusqu'au 31 Décembre 2022**, à l'exception des frais engagés dans le cadre de leurs fonctions qui pourront leur être remboursés sur présentation des justificatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Les Associés déclarent la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés uniques et le mandataire désigné.

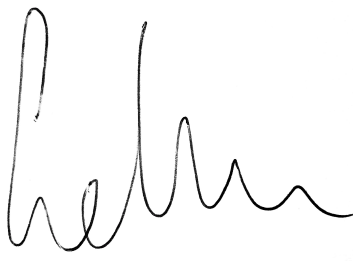


Associé Jean-Pierre FAVARD



Associée Camille DEHU

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale de la société



Directrice Générale désignée : Madame Camille DEHU